

UNE FONDATION POUR L'OPÉRA ROYAL

Sous l'égide de l'Académie des beaux-arts



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

UNE FONDATION PÉTRIE
DE SENS ET D'HISTOIRE
NAÎT AUJOURD'HUI,
POUR ÉTAYER L'ACTION
DE L'OPÉRA ROYAL
DE VERSAILLES.
ELLE NE POUVAIT TROUVER
MEILLEUR PARTENAIRE
ET MEILLEUR ABRI QUE
L'ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS.

SOMMAIRE

Missions
et fonctionnement
de la Fondation · P.2

Faire un don
à la Fondation · P.3

Premier projet soutenu
par la Fondation · P.4



© François Berthier

Avec une centaine de levers de rideau par saison, l'Opéra Royal a pris une place significative dans le panorama musical français. D'abord par un programmation spécifique, présentant essentiellement des œuvres des 17^e et 18^e siècles majoritairement françaises et interprétées sur instruments anciens par les meilleurs

artistes: opéras et récitals dans le Théâtre de Gabriel, musique sacrée dans la Chapelle Royale, et des moments de grâce dans la Galerie des Glaces, au Théâtre de la Reine ou sous le Péristyle du Grand Trianon.

Il faut y ajouter de belles réussites: un label discographique qui fixe les projets montés pour notre programmation. La création d'une phalange maison, l'Orchestre de l'Opéra Royal. Enfin, le lancement d'une Plateforme multimédia, *Opera Versailles Live*, qui permettra de diffuser les captations vidéo de nos spectacles, et de commercialiser le téléchargement de nos Cds, à destination d'un public toujours plus large et international.

Le financement de l'Opéra Royal est atypique: pas de subvention publique, mais de fortes recettes de billetterie, du mécénat d'entreprises et de particuliers, et un équilibre budgétaire conforté par les recettes favorables des grands projets de plein air.

Tout semblait aller pour le mieux quand la crise sanitaire a plongé notre modèle économique dans l'inconnu! Nos recettes ont été réduites à néant et le futur s'annonce très incertain. C'est dans ce contexte qu'intervient la création de la Fondation des Amis de l'Opéra Royal – Académie des beaux-arts pour assurer le maintien de la saison musicale de l'Opéra Royal de Versailles et des artistes qui s'y produisent.

La Fondation devra s'attacher à des projets spécifiques, qui ne pourraient être menés à bien sans elle. Des projets forts pour le public comme pour l'histoire de l'Opéra Royal. Elle s'engagera sur des projets de poids, tels qu'aider et promouvoir de jeunes interprètes, ressusciter des œuvres fondamentales de

notre patrimoine, les enregistrer, les jouer en concert, les porter à la scène, en supporter les coûts de tournée, permettre leur communication à un public plus vaste et plus diversifié, à un public étranger notamment, permettre la construction de décors pérennes, des démarches de formations et de concours. Voici quels pourraient être demain les objets du soutien de la Fondation.

“

En créant cette fondation dans des temps si incertains, les Amis de l'Opéra Royal nous disent leur détermination à ce que la musique continue à vivre à Versailles où Louis XIV voulait qu'elle accompagne tous les moments du jour

”

Catherine Pégard, Présidente du château de Versailles

Cette fondation est un gage de pérennité pour l'Opéra Royal qui n'avait pas de programmation il y a seulement douze ans. Un revers de fortune ou une modification de politique nationale ou au sein du Château de Versailles, pourrait remettre en question le modèle actuel. L'affirmation du soutien du public, par l'engagement financier de mécènes au sein de cette fondation, dit haut et fort que l'Opéra Royal est aujourd'hui un lieu prestigieux et légitime de notre paysage lyrique.

Perpétuer, soutenir, éclairer: cette devise de l'Institut de France convient merveilleusement à l'ambition de notre Fondation des Amis de l'Opéra Royal.

Laurent Brunner,
Directeur de l'Opéra Royal et de Château de Versailles Spectacles

Créée par l'ADOR, Association des Amis de l'Opéra Royal, et l'Académie des beaux-arts, la Fondation des Amis de l'Opéra Royal a vu le jour au Palais de l'Institut de France le mercredi 10 mars 2021. Elle a pour priorité d'action l'équilibre financier de l'Opéra Royal.

Avec une dizaine d'œuvres lyriques mises en scène par saison, dont beaucoup de redécouvertes, complétées par de nombreux concerts qui font entendre à nouveau les grandes œuvres du répertoire versaillais et les chefs-d'œuvre du baroque, mais aussi plusieurs productions de danse et de théâtre, l'Opéra Royal est aujourd'hui le lieu d'une intense vie musicale et théâtrale offrant à des milliers de spectateurs des expériences de grande beauté au château de Versailles.

La Fondation agit en complémentarité avec l'ADOR pour aider les projets de l'Opéra Royal. Elle peut recevoir des dons déductibles de l'IFI, des legs et des donations, et sera une ressource fondamentale pour assurer l'avenir de l'Opéra Royal.

MISSIONS

Parce que la musique a été de tous temps l'identité et le rayonnement du château de Versailles, la Fondation se donne pour missions de :

- **Agir durablement pour assurer le maintien d'une saison artistique complète à l'Opéra Royal et à la Chapelle Royale**
- **Soutenir des projets pédagogiques en lien avec la programmation de l'Opéra Royal**
- **Attribuer des bourses et des prix à des artistes**

Pour assurer ses missions, la Fondation fait appel à la générosité publique et sollicite legs et dons. Ses comptes sont sous le strict contrôle de l'Académie des beaux-arts.

COMITÉ DES FONDATEURS

La Fondation de l'Opéra Royal a pu voir le jour grâce à une conséquente dotation apportée par un comité des Fondateurs. Force de propositions et d'actions, les membres fondateurs s'investissent dans la gouvernance de la Fondation. Le Comité des Fondateurs est constitué à ce jour de treize membres engagés à abonder la dotation de la Fondation et à soutenir son développement dans la durée.

Nous saluons le remarquable engagement de ces fondateurs qui exprime une volonté forte de maintenir l'Opéra Royal au niveau d'exigence qui symbolise Versailles.

Aline Foriel-Destezet	Stephan Chenderoff
Patricia Seigle	Serge Erceau
Armelle Gauffenic	Christian Peronne
Michèle et Alain Pouyat	Roni Michaly
Jean-Claude Broguet	(Société Financière Galilée)
Amélie et Hugo Brugière	Olivier Raoux
Charles Vignes	(Société Alios Développement)

“

À l'occasion du 250^e anniversaire de l'Opéra Royal, il était pour moi important de contribuer personnellement et activement à son rayonnement en initiant cette fondation qui a pour mission la pérennisation d'une saison musicale au Château de Versailles

”

Aline Foriel-Destezet, membre fondatrice

GOVERNANCE

Le conseil d'administration vote le budget et le programme d'actions qui lui est soumis par la direction de l'Opéra Royal. Le Conseil d'Administration est actuellement constitué de six membres qui se réunissent au moins deux fois par an.

Pour le collège des Donateurs :

- La Fondatrice, Mme Aline Foriel-Destezet, Vice-Présidente du conseil d'administration
- Le Président en exercice de l'ADOR, Wilfried Meynet
- Le Délégué du Comité des Fondateurs, Alain Pouyat

Pour le collège de l'Académie des beaux-arts :

- Le Secrétaire Perpétuel de l'Académie, Laurent Petitgirard, Président du conseil d'administration
- Hugues Gall, Académicien
- Muriel Mayette-Holtz, Académicienne

Le Président en exercice du Château de Versailles et le Directeur en exercice de l'Opéra Royal – Château de Versailles Spectacles siègent au conseil d'administration sans droit de vote.

L'Académie des beaux-arts veille à la transparence des décisions de la Fondation, à la bonne utilisation des biens et des fonds et rend compte de son impact.

REJOIGNEZ LE COMITÉ DES FONDATEURS

La Fondation de l'Opéra Royal a élaboré un programme de reconnaissance pour valoriser la générosité de ses donateurs et les remercier de leur contribution. Les donateurs seront invités à des événements privilégiés qui leur sont dédiés.

**Pour rejoindre le Comité des Fondateurs,
veuillez contacter : Maxime Ohayon**

**fondationoperaroyal@academiedesbeauxarts.fr
+33 (0)1 30 83 76 35**

SOUTENIR LA FONDATION DE L'OPÉRA ROYAL

C'est assurer le maintien d'une saison de concerts et de spectacles au Château de Versailles

Depuis sa renaissance en 2009, l'Opéra Royal est redevenu un lieu de foisonnement culturel et artistique rassemblant les chanteurs, chefs, musiciens, danseurs, metteurs en scène, et créatifs les plus talentueux du monde. Vos libéralités, vos dons et vos legs permettront à la Fondation de remplir sa mission et de pérenniser l'extraordinaire saison de concerts et de spectacles de l'Opéra Royal et de maintenir son plus haut niveau d'excellence artistique.

Une fiscalité qui vous permet d'être encore plus généreux. Grâce aux réductions d'impôts, vous profitez d'une opportunité fiscale unique en Europe pour manifester votre attachement à l'Opéra Royal et contribuer à son développement et à son rayonnement dans le monde entier.

FAIRE UN DON

QUE PEUT-ON DONNER ?

- **Le don d'argent (espèces, chèques, virements, prélèvements automatiques, cartes bancaires)**
- **Le don de titres (actions, obligations, SICAV, FCP, livrets de caisse d'épargne...)**
- **Le don en nature (œuvres d'art, objets d'art...)**

Déduisez de votre IFI 75 % du montant de votre don

Vous pouvez faire un don à la Fondation de l'Opéra Royal et déduire 75 % de son montant de votre IFI dans la limite de 50 000 €.

L'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) doit être acquitté par tout foyer fiscal dont la valeur nette taxable du patrimoine immobilier est supérieure à 1 300 000 € au 1er janvier de l'année d'imposition.

Déduisez de votre impôt sur les sociétés 60% du montant de votre don

Vous pouvez déduire 60% de votre don à la Fondation de l'Opéra Royal dans la limite de 20 000 € ou de 5 pour mille du chiffre d'affaire lorsque ce dernier montant est plus élevé.

L'excédent de versement donne lieu à une réduction d'impôt au titre des 5 exercices suivants.

FAIRE UN LEGS

Au moment de prendre des dispositions sur la transmission de vos biens, accordez une place à l'Opéra Royal et à la Chapelle Royale : inscrivez la Fondation de l'Opéra Royal sur votre testament.

Les biens transmis bénéficient d'une exonération totale des droits de mutation ainsi, l'intégralité du patrimoine légué reviendra aux projets portés par la Fondation qui ne paye pas de droit de succession.

QUE PEUT-ON LÉGUER ?

- **Une somme d'argent**
- **Un bien immobilier (appartement, maison, terrain...)**
- **Ou mobilier (meubles, objets d'art, portefeuille de valeurs, assurance-vie, droits d'auteur, brevets...)**

DONATIONS

La donation permet de transmettre de votre vivant une partie de votre patrimoine. Cela peut être un bien immobilier, mobilier (meubles, droits d'auteur, œuvres d'art, etc.) ou une somme d'argent importante. Il est possible de donner la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit d'un bien.

Une donation est un acte irrévocable qui implique un acte authentique notarié.

Donation temporaire d'usufruit

Vous pouvez donner les revenus de votre patrimoine, d'un bien immobilier ou d'un actif financier sans vous séparer de votre bien tout en réduisant le montant de vos impôts.

Assurance-Vie

L'assurance-vie offre également la possibilité de transmettre un capital à la personne physique ou morale de son choix. Ainsi, vous pouvez désigner la Fondation de l'Opéra Royal comme bénéficiaire unique ou co-bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.



Quel que soit le montant de votre contribution, vous avez l'assurance qu'il sera intégralement employé aux projets artistiques ou éducatifs de l'Opéra Royal.

Transmettre tout ou partie de son patrimoine doit être le fruit d'une décision mûrement réfléchie et vous avez besoin de connaître toutes les implications. Nous pouvons vous y aider.

Pour nous contacter en toute confidentialité :

fondationoperaroyal@academiedesbeauxarts.fr
+33 (0)1 30 83 70 92

CYCLE MOLIÈRE 400 ANS

Premier projet soutenu par la Fondation

EN 2022 MOLIÈRE AURA 400 ANS

La saison 2021-22 de l'Opéra Royal célèbre le quadri-centenaire de la naissance de Molière avec un festival d'envergure qui met à l'affiche trois pièces essentielles du théâtre de Molière et une série de concerts reflétant ses collaborations musicales avec les deux compositeurs préférés de Louis XIV : Lully et Charpentier.

Quelques-uns des plus grands comédiens et musiciens d'aujourd'hui sont convoqués pour cette célébration versaillaise du plus grand dramaturge de l'histoire de France.

La Fondation de l'Opéra Royal apporte son soutien à ce festival-événement qui rend hommage à cette figure mythique du patrimoine culturel français.

THÉÂTRE MUSICAL

Molière/Lully : George Dandin

Michel Fau, mise en scène
Ensemble Marguerite Louise
Gaétan Jarry, direction
Janvier 2022, Opéra Royal
Enregistré pour le label Château de Versailles Spectacles

Molière/Lully : Le Bourgeois gentilhomme

Denis Podalydès (sociétaire de la Comédie-Française),
mise en scène
Les solistes de l'Ensemble La Révérence
Christophe Coin, direction
Juin 2022, Opéra Royal

Molière : Le Malade imaginaire

Claude Stratz, mise en scène
Avec la Troupe de la Comédie-Française
Avril 2022, Opéra Royal

CONCERTS

Molière/Charpentier : Les Plaisirs de Versailles

Ensemble Correspondances
Sébastien Daucé, direction
Jeudi 13 janvier, Opéra Royal

Molière/Lully : le Ballet des Jean-Baptiste

Le Poème Harmonique
Vincent Dumestre, direction
Vendredi 14 janvier, Opéra Royal

Lully : Psyché

Les Talens Lyriques
Christophe Rousset, direction
Dimanche 30 janvier, Opéra Royal

Lully/Charpentier : Molière et ses musiques

Hubert Hazebroucq
Compagnie Les Corps Eloquents, chorégraphie
Lambert Wilson, récitant et basse
Les Arts Florissants
William Christie, direction
Samedi 25 et Dimanche 26 juin, Opéra Royal

400
ANS
1622-2022



POUR FAIRE UN DON

Par téléphone

au +33 (0)1 30 83 70 92

Par chèque

libellé au nom de la Fondation de l'Opéra Royal

Par internet

www.chateauversailles-spectacles.fr/fondation

**Après réception de votre don,
un reçu fiscal vous sera envoyé.**

Fondation des Amis de l'Opéra Royal

Académie des beaux-arts
23 Quai de Conti - 75006 Paris
fondationoperaroyal@academiedesbeauxarts.fr
+33 (0)1 30 83 76 35